



INCENDIES EN GIRONDE : LA CGT AGIT !

Dès lors que les conditions de propagation des incendies ont pris de l'ampleur, avec notamment les premières évacuations, la CGT est entrée en contact avec les différentes directions afin de s'assurer que tous les cheminots :

- soient en sécurité et bénéficient d'une solution d'accueil temporaire ;
- soient libérés de la production s'ils ne peuvent se rendre sur leur lieu de travail ;
- soient exemptés de travail s'ils sont touchés par les évacuations ;
- soient libérés, sans aucune contrainte, s'ils sont pompiers volontaires (sans décompte des jours spécifiques prévus par les conventions au regard du contexte particulier) ;
- bénéficient des mesures spécifiques de protection dès lors qu'ils sont à la production.

Les syndicats CGT locaux ont également dressé une liste de camarades pouvant accueillir à leur domicile des cheminots et leur famille.

Les élus CGT en responsabilité au CASI Bordeaux ont aussi fait le choix de mettre en place des mesures spécifiques concernant les activités sociales :

- Le CASI met à disposition les gîtes disponibles pour les cheminots qui n'auraient pas de solution d'hébergement, ainsi que les salles polyvalentes pouvant servir à des accueils collectifs ;
- Les ALSH (centres de loisirs) maintiennent l'accueil des enfants dans ces structures, dans le respect des modalités prévues par l'arrêté préfectoral ;
- Les réservations de vacances annulées en raison des incendies ou des fumées donneront lieu à un remboursement intégral.

La Fédération CGT et ses structures se tiennent aux côtés des cheminots, démontrant une fois de plus que la solidarité n'est pas une option !

